Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mille vingt et le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L
Absent : M. BRUN J.-R.

Objet de la délibération 20-31
Taxes locales 2020 – Détermination des taux

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments communiqués par le service des Impôts, notamment des bases d'imposition notifiées pour 2020 et considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget, décide d'appliquer en 2020 les taux des taux locales tels qu'ils figurent sur l'Etat 1259 annexé à la présente délibération, soit :

- *Taxe foncière/bâti : 4.14 %*
- *Taxe foncière/non bâti : 31.07 %*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15 JUIL. 2020
et publication ou notification
du 15 JUIL. 2020

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mille vingt et le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L
Absent : M. BRUN J.-R.

Objet de la délibération 20-32
Vote du Budget Primitif 2020

Le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2020 : les dépenses et recettes en fonctionnement, les dépenses et recettes en investissement, les opérations d'investissement, les annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le Budget Primitif 2020 comme suit :

- ✓ Fonctionnement : Dépenses 562 370.00 €
  Recettes 562 370.00 €
- ✓ Investissement : Dépenses 477 645.00 €
  Recettes 477 645.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15 JUIL. 2020
et publication ou notification
du 15 JUIL. 2020

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mille vingt et le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L
Absent : M. BRUN J.-R.

Objet de la délibération 20-33
Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Maire informe l'Assemblée qu'une signalisation horizontale pourrait être installée dans le village, afin de faire diminuer la vitesse des véhicules.

Elle précise qu'un devis a été adressé pour un montant de **5 285.40 € TTC**.

Elle précise également qu'une subvention peut être demandée au titre de la répartition des recettes provenant des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **approuve** le devis d'un montant de **5 285.40 € TTC**, pour la mise en place d'une signalisation horizontale ;
- ✓ **décide** de demander une subvention au titre de la répartition des recettes provenant des amendes de police ;
- ✓ **mandate** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15 JUIL. 2020
et publication ou notification
du 15 JUIL. 2020

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mille vingt et le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L
Absent : M. BRUN J.-R.

Objet de la délibération 20-34
Constitution de commissions municipales

Vu l'article 2121-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de constituer les commissions communales suivantes :

- **Agriculture et Forêts :**
  - M. Gérard HENRY, Président
  - M. Jean-Raoul BRUN
  - Mme Léna MOUNIER
  - M. David REBUFFEL

- **Urbanisme et environnement :**
  - M. Jean-Claude MIVIELLE, Président
  - M. David BONNET
  - M. Guy-Louis GOUYE
  - M. Gérard HENRY
  - M. Luc ROUX

- **Travaux communaux :**
  - M. Gérard HENRY, Président
  - M. David BONNET
  - M. Guy-Louis GOUYE
  - Mme Laëtitia GUILLORET
  - M. Jean-Claude MIVIELLE
  - M. Luc ROUX

- **Expérimentation :**
  - M. Jean-Claude MIVIELLE, Président
  - M. David BONNET
  - M. Gérard HENRY
  - Mme Léna MOUNIER
  - M. David REBUFFEL

- **Jeunesse, personnes âgées, associations :**
  - Mme Raymonde CARLETTI, Présidente
  - Mme Martine BOYER
  - Mme Laëtitia GUILLORET
  - M. Jean-Claude MIVIELLE
  - Mme Léna MOUNIER

Le Conseil Municipal décide également que les commissions « Expérimentation » et « Jeunesse, personnes âgées et associations » pourront être ouvertes, selon leurs travaux, à des personnes extérieures au Conseil Municipal, sans qu'elles aient de voix décisionnaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE
83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15 JUIL. 2020
et publication ou notification
du 15 JUIL. 2020

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mille vingt et le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L
Absent : M. BRUN J.-R.

Objet de la délibération 20-35
Location gîte 1

Le Maire expose que le gîte n° 1 est libre depuis le départ des précédents locataires.

Elle précise que plusieurs demandes ont été reçues pour l'occupation de ce logement.

Elle précise également que des travaux sont en cours de réalisation et que le gîte pourra être loué à partir du mois d'août 2020.

Compte tenu des travaux effectués, **elle** propose un loyer mensuel de **450 €.**

Le Conseil Municipal :

- ✓ **décide** de louer le gîte 1 à Monsieur Anthony GUYONVARHO, à compter du 1er août 2020, pour un loyer mensuel de **450 €** ;
- ✓ **mandate** le Maire pour effectuer les démarches.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15 JUIL. 2020
et publication ou notification
du 15 JUIL. 2020

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mille vingt et le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L
Absent : M. BRUN J.-R.

Objet de la délibération 20-36
Election des représentants de la Commune
auprès de l'Association des Communes Pastorales PACA

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Commune auprès de l'Association des Communes Pastorales Provence Alpes Côte d'Azur.

A l'unanimité, sont élus :

- M. Guy-Louis GOUYE : Titulaire
- M. Luc ROUX : Suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15 JUIL. 2020
et publication ou notification
du 15 JUIL. 2020

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mille vingt et le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L
Absent : M. BRUN J.-R.

Objet de la délibération 20-37
Règlement salle des fêtes

Le Maire expose qu'il convient de prendre un règlement pour l'utilisation de la salle des fêtes par les associations.

Après lecture du document, **le Conseil Municipal** :

- ✓ **Approuve** le règlement d'utilisation de la salle des fêtes par les assocations ;
- ✓ **Mandate** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15 JUIL. 2020
et publication ou notification
du 15 JUIL. 2020

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mille vingt et le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L
Absent : M. BRUN J.-R.

Objet de la délibération 20-38
Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle commission communale des Impôts Directs doit être nommée à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et qu'il convient de proposer au Directeur des Services Fiscaux une liste de noms dans laquelle il choisira six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal propose, en annexe une liste de deux fois douze noms.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15 JUIL. 2020
et publication ou notification
du
15 JUIL. 2020

COMMISSAIRES TITULAIRES

ALEXANDRE Chritine	*Ch.de Peybert – TRANS EN PROVENCE*	*Employée*
BENAVIDES Alain	*Les Achaps – LA MARTRE*	*Entrepreneur maçonnerie*
BRUN Raoul	*Les Davids – LA MARTRE*	*Retraité*
FUNEL Muriel	*L'adrech de la Graou -LA MARTRE*	*Employée*
GIORDANO J.-Pierre	*Le Coulet – LA MARTRE*	*Entrepreneur TP*
GUILLORET Laëtitia	*Le Logis du Pin – LA MARTRE*	*Employé hôtellerie*
MIVIELLE Gisèle	*Le village – LA MARTRE*	*Retraitée*
MOUNIER Léna	*Ch. de Fontvieille – LA MARTRE*	*Constructeur bois*
OLCHOWIK B.	*Notre Montagne – LA MARTRE*	*Retraité*
REBUFFEL David	*Le Coulet – LA MARTRE*	*Employé Aéroport Mandelieu*
SOYER Véronique	*Le Coulet – LA MARTRE*	*Retraitée*
VASAPOLLI Benjamin	*Tr. du Jeu de boules – LA MARTRE*	*Employé*

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

BOYER Jacques	*Allée des Magnolias – MOUGINS*	*Retraité*
CAILLE Jean-Claude	*Les Achaps – LA MARTRE*	*Retraité*
CALVI Maryvonne	*L'aDrach de la Graou – LA MARTRE*	*Restauratrice*
CURTI Béatrice	*Ch. de la Commune – LA ROQUETTE/SIAGNE*	*Commerçante*
DAVID Pascale	*Chemin du Coulet – LA MARTRE*	*Fonctionnaire*
DI GREGORIO G.	*Les Achaps – LA MARTRE*	*Retraité*
GALLO Sylvie	*Le Coulet - LA MARTRE*	*Employée Mairie Bar-sur-Loup*
GOUYE Josiane	*Chemin du Coulet – LA MARTRE*	*Retraitée*
JULIEN Jean-Paul	*L'Adrech de la Graou – LA MARTRE*	*Retraité*
LAURENT Maurice	*Rte du Pont de Roumane–LA MARTRE*	*Retraité*
MIVIELLE Maxime	*Place des hivernages – LA MARTRE*	*Emp.construction bois*
VASAPOLLI Florian	*Tr.du Jeu de boules – LA MARTRE*	*Pâtissier*

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mille vingt et le douze juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. – MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D. - ROUX L
Absent : M. BRUN J.-R.

Objet de la délibération 20-39
Emploi en CDD saisonniers

Le Maire informe l'assemblée que, durant les mois de juillet et d'août, il y a une recrudescence de travail d'entretien sur la commune.

Elle précise que deux personnes ont déposées leur candidature et propose de les embaucher en Contrat à Durée Déterminée, sur les mois de juillet et août, en fonction des besoins du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **Décide** d'embaucher deux personnes en Contrat à Durée Déterminée, pour les mois de juillet et août 2020 ;
- ✓ **Décide** de préciser les dates de début et fin d'embauche dans leur contrat respectif, en fonction des besoins du service ;
- ✓ **Mandate** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15 JUIL. 2020
et publication ou notification du 15 JUIL. 2020